REVUE DE PRESSE

SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 27 AOUT 2016

SUD OUEST

L'arrêté anti-burkini est illégal

JUSTICE Statuant en référé sur l'arrêté de Villeneuve-Loubet, le Conseil d'État a rappelé la primauté de la liberté personnelle en l'absence de risque avéré de trouble à l'ordre public

YANN SAINT-SERNIN
y.saint-sernin@sudouest.fr

Hier, à 15 heures, le site du Conseil d'État n'était pas accessible, visiblement saturé. Preuve de l'ampleur de la polémique suscitée par les arrêtés anti-burkini pris par une trentaine de communes balnéaires essentiellement dans le sud-est de la France. Une émotion inversement proportionnelle à la réalité du phénomène. Nombre de municipalités ayant pris ces arrêtés ont dû convenir qu'elles n'avaient jamais vu l'ombre d'un burkini sur leurs plages.

En quelques lignes en forme de camouflet pour les maires concernés, le Conseil d'État, saisi en référé, a tranché. En droit. Sans même évoquer dans son arrêt le mot « burkini ». Il a pris l'exact contre-pied des tribunaux administratifs de Nice et de Villeneuve-Loubet, qui avaient, à la surprise de nombreux juristes, confirmé les arrêtés municipaux pris dans ces villes. « L'arrêté litigieux a porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle », a conclu hier la plus haute juridiction administrative.

Ils campent sur leurs positions

Même si le Conseil d'État était saisi du seul cas de Villeneuve-Loubet, cet arrêt devrait s'imposer à l'ensemble des juridictions administratives et risque faire tomber la plupart des interdictions calibrées sur le même modèle, même si plusieurs maires ont annoncé hier leur volonté de maintenir leurs arrêtés.

> L'arrêté litigieux a porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales

Dans leur formulation, ces arrêtés convoquaient, la plupart du temps dans un mélange assez flou, les notions de laïcité, de bonnes mœurs, d'hygiène et d'ordre public, sur fond d'« état d'urgence » et de traumatisme lié aux attentats.

Au cours de l'audience, jeudi, l'avocat de la commune avait lui-même reconnu que la notion de laïcité ne pouvait juridiquement être retenue ici, celle-ci ne s'appliquant pas sur la plage, et le burkini ne relevant pas des lois sur la burqa. De fait, en droit, le principe de laïcité consacre la neutralité de l'État, non celle du citoyen dans l'espace public.

Rappel des fondamentaux

Restait la véritable pierre angulaire : la notion d'ordre public. Sur ce point, les magistrats ont sèchement rappelé les maires aux fondamentaux de l'État de droit. « Si le maire est chargé du maintien de l'ordre dans la commune, il doit concilier l'accomplissement de sa mission avec le respect des libertés garanties par la loi », écrit le Conseil d'État. L'institution précise que seuls des « risques avérés » de trouble à l'ordre public peuvent justifier une restriction des libertés. Et, sur les plages, le Conseil a rappelé que les pouvoirs de police du maire se concentrent sur la garantie du « bon accès au rivage, la sécurité de la baignade ainsi que l'hygiène et la décence ».

Pas de risque de trouble

Pour justifier ces interdictions, certaines communes invoquent la situation particulière du fait de l'état d'urgence et des attentats. Le climat lié au terrorisme islamiste rendrait la vue du burkini susceptible de provoquer un trouble.

Sauf que la commune de Villeneuve-Loubet a été bien en peine de prouver la réalité d'un quelconque risque. « Il ne résulte pas de l'instruction que des risques de trouble à l'ordre public aient résulté, sur les plages de la commune, de la tenue adoptée en vue de la baignade par certaines personnes », balaie le Conseil d'État.

Quant au contexte post-attentats : « l'émotion et les inquiétudes résultant des attentats terroristes, et notamment celui de Nice le 14 juillet dernier, ne sauraient suffire à justifier légalement la mesure d'interdiction ». En clair, quoi que l'on pense philosophiquement de ce vêtement, en l'absence d'une loi spécifique, il est interdit d'interdire le burkini. Dans l'espace public, la liberté prime, a rappelé le Conseil d'État. Une déconfiture juridique sans doute prévisible pour les communes qui avaient pris ces initiatives, dont on peut soupçonner qu'elles n'étaient pas toujours déconnectées du contexte préélectoral. Reste que l'emballement autour de cette tenue jusqu'ici relativement confidentielle sur les plages françaises lui aura offert une belle publicité estivale.

À l'étranger, on se pince pour y croire

En pleine polémique franco-française, le gouvernement canadien a annoncé cette semaine que le port du voile islamique (le hidjab) était autorisé dans les rangs de la Gendarmerie royale, la police fédérale du pays. Cette évolution n'est pas une première. Les services de police de deux des plus grandes villes canadiennes, Toronto et Edmonton, admettent déjà le hidjab avec l'uniforme.

Inconcevable dans un Hexagone hystérisé, cette décision illustre le gouffre qui s'est creusé entre la France et les pays de culture anglo-saxonne. C'est avec stupéfaction, consternation ou hilarité (voire un mélange des trois) que dans nombre de pays on a commenté les arrêtés interdisant le burkini sur les plages.

Fausse plage à l'ambassade

En Grande-Bretagne, où les signes religieux ostentatoires sont légion dans l'espace public, on a pris le parti d'en rire. Avant-hier, une cinquantaine de femmes ont installé une fausse plage devant les portes de l'ambassade de France à Londres pour dénoncer la chasse au burkini. Elles brandissaient des pancartes dénonçant le racisme et l'islamophobie à la mode tricolore. En visite à Paris ce même jour, le nouveau maire de Londres Sadiq Khan a résumé l'opinion dominante outre-Manche : « Personne ne devrait dicter aux femmes ce qu'elles doivent porter. Un point c'est tout. »

La réprobation est de la même eau aux États-Unis. Éreintés par la presse américaine, les arrêtés anti-burkini ont été prudemment commentés cette semaine par le département d'État (le ministère des Affaires étrangères).

La photo déclenche la colère

Réaffirmant son credo de la liberté d'expression des opinions religieuses, le gouvernement américain a toutefois invité ses ressortissants en voyage à « respecter les lois locales ».

L'incompréhension est devenue totale à l'étranger après la publication, mardi dernier, de la photo prise sur la plage de Nice, montrant des policiers entourant une femme tenue d'enlever son vêtement. Le cliché a fait le tour du monde. De l'Espagne à l'Allemagne, les éditoriaux ont été féroces pour condamner ce qui est perçu comme du zèle islamophobe. « Pas de liberté ni de fraternité dans l'interdiction du burkini, juste du racisme », a ainsi titré le grand quotidien israélien « Haaretz ».

À Berlin, le journal « Tageszeitung » a cruellement noté que, sur la Côte d'Azur, l'émoi se limitait aux plages publiques. Mais qu'on continuait à y dérouler le tapis rouge pour les nababs du golfe Persique, tenants de l'approche la plus médiévale de l'islam.

Paradoxalement, c'est dans le monde arabe que la controverse française semble avoir été accueillie avec le plus d'indifférence. Au Maghreb, le port de vêtements amples à la plage est monnaie courante. La pression sociale sur les femmes qui s'y refuseraient s'est accrue au fil des années.

Jean-Denis Renard

VERBATIM

« Cette ordonnance [...] n'épuise pas le débat qui s'est ouvert dans notre société sur la question du burkini »

Manuel Valls
(Premier ministre)

« Ce n'est pas à la politique de s'adapter au droit, c'est au droit d'être adapté aux objectifs politiques tels que la lutte contre le communautarisme »
Laurent Wauquiez (président par intérim des Républicains)

« Les musulmans doivent être fiers de la France et de son État de droit »

Kamel Kabtane (recteur de la mosquée de Lyon)

« La décision du Conseil d'État va servir de leçon à tous les pyromanes qui jettent de l'huile sur le feu »
Michel Tubiana (président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme)

« La balle est désormais dans le camp du législateur »

Florian Philippot (vice-président du Front national)

« La décision confirme que l'affaire du burkini est une opération politicienne montée par la droite dure et malheureusement soutenue par Manuel Valls »
Yann Galut (député PS du Cher)

« Cette ordonnance reprend une jurisprudence constante du Conseil d'État »

Bernard Cazeneuve
(ministre de l'Intérieur)

Crise du lait : les négociations ont repris

AGRICULTURE Après l'échec des négociations entamées jeudi à la Maison du lait à Paris, une nouvelle rencontre a commencé à la préfecture de la Mayenne

Les négociations entre les organisations de producteurs laitiers et Lactalis sur le prix du lait, qui ont échoué dans la nuit de jeudi à vendredi – et ce malgré onze heures de discussions –, ont repris hier, à 18 heures, à la préfecture, à Laval (Mayenne). L'objectif est de tenter de trouver une sortie au conflit sur le prix qui oppose le géant du lait aux producteurs français, et au blocage du site Lactalis de Laval, qui dure depuis lundi soir.

Cette rencontre sera sur le même format que la réunion parisienne, mais sans le médiateur, Francis Amand. Le groupe Lactalis a annoncé, hier matin, une hausse du prix du lait de 15 euros au 1er septembre, soit environ 271 euros la tonne, malgré l'échec des négociations. Un pas en avant jugé insuffisant par les organisations syndicales, qui poursuivent leur blocus à Laval. « En dépit de l'attitude irresponsable de la FNSEA (1), le groupe Lactalis augmente, dès le 1er septembre, le prix du lait », avait en effet annoncé Lactalis dans un communiqué. Pour Franck Guéhennec, président de la FDSEA (2) du Morbihan, « le prix doit être au-dessus de 300 euros pour la fin de l'année ».

Des tours de garde

La proposition a été froidement accueillie par les syndicats agricoles. La FDSEA de Mayenne a, quant à elle, écrit sur Twitter : « Ne vous faites pas avoir. Ce n'est que de la com. Lactalis est un pro de la com. » Hier midi, une quarantaine d'agriculteurs continuaient d'occuper le giratoire donnant accès à l'usine, rebaptisé « rond-point de la Honte-du-Lait ». À l'usine Lactalis, des tours de garde sont d'ores et déjà prévus jusqu'à lundi

Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, avait appelé hier les parties prenantes à « reprendre au plus vite les négociations ». Il a par ailleurs fait savoir qu'il présenterait mardi le plan français de régulation de la production laitière. La Commission européenne avait annoncé le 18 juillet une enveloppe de 500 millions d'euros pour soutenir le monde agricole, dont 150 millions pour inciter à réduire la production de lait.

(1) Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
(2) Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.

L'objectif est de trouver une sortie au conflit sur le prix qui oppose Lactalis et les producteurs français. PH AFP

140 caravanes sont attendues dimanche

MISSION ÉVANGÉLIQUE L'aire de grand passage pour gens du voyage fait toujours cruellement défaut dans l'Ouest Charente. En l'absence d'un emplacement réservé, les maires sont contraints d'accepter de prêter des terrains communaux. C'est ce qui va se passer demain, à Cognac, avec l'arrivée de 140 caravanes de la mission évangélique. « Nous leur avons proposé de s'installer en bas de la Croix Montamette, mais ils ont refusé car cela leur semblait trop petit, raconte Michel Gourinchas. Au bout du compte, ils ont préféré s'installer sur un terrain dont Camus est propriétaire, près de Crouin. » La maison de négoce avait déjà donné son accord pour une telle installation il y a quelques années.

Selon la mission évangélique, le site de Crouin ne suffit pas pour 140 caravanes. PHOTO ARCHIVES OLIVIER SARAZIN

Anaïs Constans, nominée parmi les « révélations » des Victoires de la musique 2015. JAMES DESALIVAGE

Un festival constant

FESTI'CLASSIQUE

La soprano Anaïs Constans ouvre la quatrième édition demain chez Meukow

PHILIPPE MÉNARD

Festi'Classique n'en est qu'à sa quatrième édition, mais il a déjà des habitudes bien instituées. Le festival, qui sème des concerts dans le cocon de maisons de cognac, démarre invariablement à l'Espace Guyenne, vaste salle d'accueil et d'exposition de la Cie de Guyenne (Meukow), à Cognac.

L'an passé, cette première date était assurée par le trio Kompass, emmené par la violoniste Sarah Nemtanu, titulaire d'une Victoire de la musique. L'artiste qui tient l'affiche demain est également bien cotée, puisqu'elle était nominée aux Victoires de la musique classique 2015 dans la catégorie « révélation artiste lyrique ». Originaire de Montauban, Anaïs Constans a allié son apprentissage au conservatoire à des études en musicologie, par souci de comprendre les morceaux qu'elle interprétait. Elle sera accompagnée par Hervé N'Kaoua, directeur artistique et pilier du festival, en coulisses et sur scène, avec un répertoire « léger et éclectique ».

« Ils ont répété ensemble à Lyon, ça s'est très bien passé. Elle est super », observe Anne-Marie Molinié, chef d'orchestre de Festi'Classique avec son compagnon, Jacques Baclet. Anaïs Constans a également été programmée aux Estivales en Médoc, un festival dont Hervé N'Kaoua assure la direction artistique aux côtés de Frédéric Lodéon.

Une date complète sur six

L'an dernier, six des sept dates avaient affiché complet. Pour cette édition, seul le concert d'Augustin Voegele mercredi 7 septembre, à la Maison Jean Fillioux, à Juillac-le-Coq, est dans ce cas. Anne-Marie Molinié reste confiante, et prédit qu'au moins trois des six soirées se joueront à guichets fermés. « Tout est calé. On commence à être rodé. Et on sait que les gens arrivent au dernier moment », relève-t-elle. Le festival s'enchaîne sur deux semaines. Jeudi, à 20 heures, chez Hine, à Jarnac, la pianiste Katherine Nikitine et le musicologue Étienne Kippelen illustrent les « passions et tourments de la musique russe ». Jeudi 8 septembre, un duo atypique avec l'harmoniciste Bruno Rouillé et le guitariste Cyrille Simon, à 20 h 30 à la distillerie Pautier, à Bourg-Charente.

Le 14 septembre, à 20 h 30, chez ABK6, à Claix, Hervé N'Kaoua propose un duo entre son piano et la flûte traversière de Julien Beaudiment, une référence dans son domaine. Le festival se terminera vendredi 16 septembre à 20 h 30 chez Courvoisier à Jarnac, avec un clin d'œil au groupe japonais Suntory, propriétaire de la marque, à travers l'association entre le pianiste japonais Massanori Kokibi et la violoniste Colette Babiaud.

Tarif : 25 €, billetterie sur le site festi-classique.com ou à l'office du tourisme de Cognac, 05 45 82 10 71.
Tél. 05 46 94 74 61.

SAINT-BRICE

Travaux de réfection de voirie à La Trache. À partir du lundi 5 septembre et jusqu'au 9 septembre, la circulation sera interdite entre le rond-point de La Trache vers le pont de La Trache et vers la rue de Bellevue.

Charente Libre

Aéronautique

Gestionnaire de Brie-Champniers, Lavalin ne veut plus de ses aéroports

L'aéroport et le personnel de Brie-Champniers font faire une rentrée difficile. Photo archives Phil Messelet

Le groupe canadien SNC Lavalin, qui gère l'aéroport de Brie-Champniers, a confirmé sa décision de quitter la France où il détient seize aéroports de province et deux dans les DOM. Un acheteur a déjà été trouvé, la transaction devant être conclue en octobre, selon le site spécialisé *Air Journal*.

Les activités françaises de SNC «ne répondent plus totalement à la stratégie d'affaires du groupe», selon un document interne, indique le site spécialisé. Le porte-parole Louis-Antoine Paquin, interrogé par le quotidien *La Presse*, au Canada, explique qu'il n'y a *«rien de définitif à ce stade»*. Une offre de rachat a été déposée par la société Impact Holding de l'entrepreneur français Jean-Luc Schnoebelen et le fonds d'investissement Ciclad. Ce fonds est spécialisé en LBO, des investissements à effet de levier. Ce qui implique, très souvent, de profondes restructurations dans les sociétés rachetées.

Par convention, SNC Lavalin doit gérer l'aéroport charentais jusqu'au 31 décembre 2017. Le site emploie 11 salariés. Depuis 2012, le Vinci Canadien n'a guère rempli ses objectifs. Le groupe avait promis de nouvelles lignes régulières en 2013, 2015 et 2017. Aucune n'a vu le jour, si ce n'est le trajet Angoulême-Figari estival réalisé en partenariat avec Corsicatour. Quelle conséquence aura ce désengagement sur la gestion de l'aéroport ? Sur les 11 salariés ? Le nouvel investisseur souhaitera-t-il aller au bout de la convention ? Autant de questions qui vont plomber la rentrée de l'infrastructure.

Ismaël KARROUM

Le Chiffre

- 16%

Selon les statistiques du ministère de l'Agriculture, la production viticole charentaise baisserait de 16% lors des prochaines vendanges par rapport à 2015. Une prévision provisoire consécutive à la destruction de 3.500 hectares de vignes en raison des différents épisodes de gel et surtout de grêle, ces derniers mois en Charente. Au niveau national, la baisse serait de l'ordre de 10%, avec des régions encore plus touchées que le cognac, à commencer par le champagne dont la baisse de production devrait dépasser les 30%. En Bourgogne et Beaujolais, le recul atteindrait 21%. Selon le BNIC cette fois, le début des vendanges interviendrait cette année fin septembre-début octobre. Une date plus tardive que la moyenne là aussi en raison des aléas climatiques.

■ Guillaume de Jarnac a décidé en 2010 de sauver l'abbaye de Châtres, bien familial depuis 200 ans ■ Une première tranche de travaux vient de s'achever.

La renaissance de l'abbaye de Châtres

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Un groupe de scouts a éparpillé une demi-douzaine de tentes beiges dans un champ. Depuis mi-août, ils passent une quinzaine de jours à l'ombre de l'abbaye Notre-Dame-de-l'Assomption de Châtres, ce chef-d'œuvre en péril, dressé depuis près de 800 ans dans une prairie humide de Saint-Brice, à l'écart de toute habitation.

«Ce lieu insolite respire le mystère», s'émerveille encore Guillaume de Jarnac, devant ces pierres presque millénaires versées dans le giron familial depuis le début du XIXe siècle. Cette abbaye il en connaît la moindre pierre, la moindre faille, chaque grain d'histoire. C'est en 2010, à l'occasion d'une Nuit romane qui avait choisi ce cadre, que cet homme aux multiples vies professionnelles, actuellement consultant pour une tonnellerie, a décidé de consacrer de son temps, de son argent et de son énergie pour sauver l'abbaye : *«Ce soir-là j'ai eu un flash, je me suis dit il faut la restaurer. Il y a un potentiel à exploiter. C'est un lieu très spécial»*.

Il aura fallu presque six ans de travail, la création d'une association, «Les Amis de l'abbaye de Châtres», des démarches parfois longues pour obtenir les autorisations de travaux. *«Comme l'abbaye est classée Monument historique depuis 1948, on ne peut pas faire ce qu'on veut. Je n'ai pour l'instant pas le droit de réaliser des travaux à l'intérieur par exemple. J'ai reçu une aide très précieuse de Denis Dodeman, architecte en chef des monuments historiques qui est, je crois, tombé sous le charme de l'abbaye»*, explique Guillaume de Jarnac.

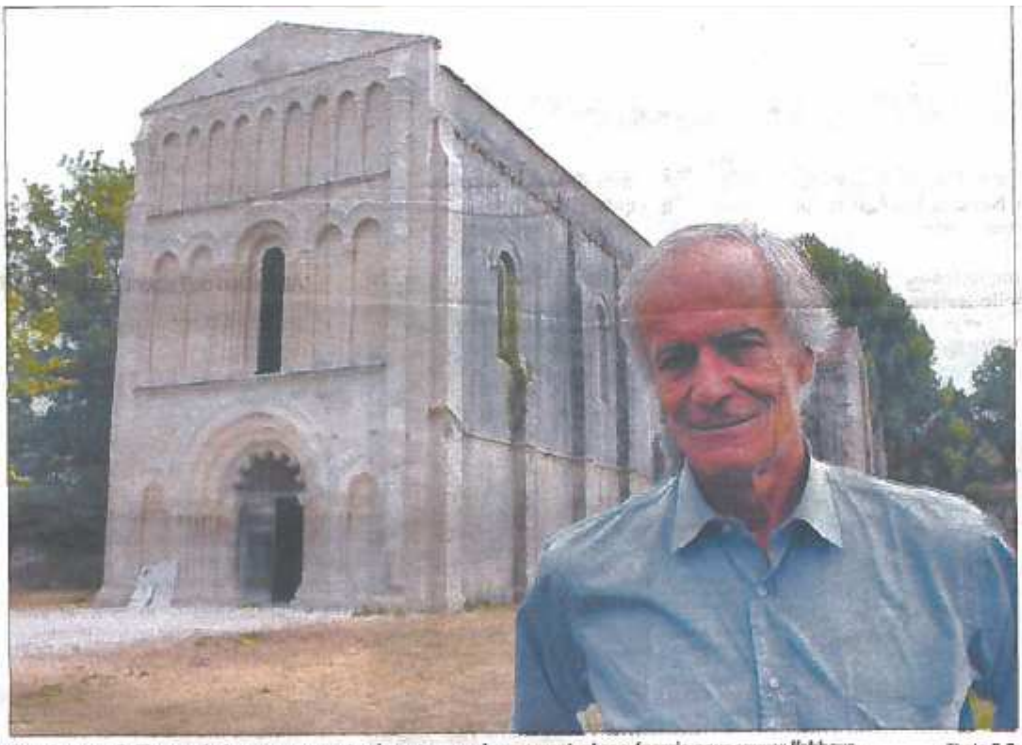

Depuis 2010, Guillaume de Jarnac, ne compte ni son temps, ni son argent, ni son énergie pour sauver l'abbaye. Photo F. B.

Un chantier engagé de près de 60 000 €

Un propriétaire *«très heureux»* qu'une première tranche de travaux ait pu être réalisée durant l'été : *«La façade ouest a été réparée. Trois entreprises locales sont venues réparer ou remplacer les pierres abîmées, disjointes, traiter le calcaire, enlever les lichens et les mousses, protéger les corniches. Il reste à changer le portail d'entrée ce qui sera fait très prochainement. L'entreprise s'est inspirée de la porte de la cathédrale de Poitiers.»*

Un chantier de près de 60 000 euros, financé grâce à une subvention de l'État (30 000 euros), une souscription publique qui a rapporté 20 000 euros (lire encadré) et le reste, en grande partie sorti de la poche de Guillaume de Jarnac, propriétaire en indivision du lieu : *«Je récupère des parts des uns et des autres progressivement. De douze propriétaires on est passé à cinq ou six aujourd'hui.»*

Le chantier de la façade ouest avait été précédé du curage d'un ruisseau proche, et de l'assèchement d'une mare pour que l'eau qui affleure partout n'endommage pas d'avantage le sol à l'intérieur de l'édifice. Guillaume de Jarnac espère attaquer en 2017 la réparation de la façade sud où s'accroche de la végétation: *«Il reste beaucoup à faire j'en suis conscient, mais si cette abbaye, en partie détruite durant la Guerre de cent ans puis à la Révolution, transformée en faïencerie, puis en grange à foin est encore debout, c'est un signe. On doit la sauver.»*

Concerts, visites et mécénat

Restaurer cette abbaye, pourquoi et comment ? Guillaume de Jarnac, le propriétaire, répond : *«Je crois vraiment que c'est un lieu qui a vocation à accueillir des manifestations culturelles. Pour le comment, nous avons signé une convention avec la Fondation du patrimoine sur cinq ans qui permet à ceux qui nous aident de pouvoir défiscaliser une grande partie de ce qu'ils nous donnent : 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises.»* Lors de la première souscription, les «Amis de l'abbaye de Châtres» ont réuni 20 000 euros.

Pour le reste, l'abbaye fait l'objet de visites organisées par l'Espace découverte en Pays du cognac. La prochaine a lieu ce lundi à 15 heures (rendez-vous sur place). Des concerts sont également prévus, le premier cet après-midi à 16 heures. Une «journée musicale» se prépare également le 18 septembre, en présence des trompes de chasse avec le Rallye Saint-Hubert, mais aussi 20 choristes italiens de Bergame et un quatuor mené par Julien Opic. Pique-nique possible sur place.

Contact 06 89 77 40 61 ou abbayedechatres@gmail.com

Cognac

150 caravanes attendues demain

150 caravanes sont attendues demain dimanche à Cognac à l'occasion d'une mission évangélique qui a prévu de rester 15 jours. L'imposant convoi s'installera du côté de Crouin sur des terrains appartenant à la société Camus. Si le maire de Cognac a été prévenu, il n'a pas pu faire grand-chose, à part en informer les voisins les plus proches.
«L'an passé, on les avait installés à la Croix-Montamette, ça s'était bien passé. Mais cette année, ils sont deux fois plus nombreux et le terrain est devenu trop petit», explique Michel Gourinchas. L'occasion pour l'élu de rappeler qu'il est *«de plus en plus urgent»* de réaliser une aire de grand passage. *«Tant qu'on n'aura pas trouvé ce fichu emplacement, on ne pourra pas s'opposer à leur installation quasiment partout où ils veulent.»* Ce sont d'ailleurs les gens du voyage qui ont eux-mêmes repéré le terrain avant de le soumettre aux autorités. *«Pour cette aire de grand passage, le sous-préfet m'a expliqué qu'il provoquerait une réunion avec les maires sous deux mois*, précise Michel Gourinchas. *Mais il a demandé aux maires de venir avec leurs propositions ! Je lui ai dit qu'il risquait fortement de n'avoir aucun maire prêt à accueillir cette aire».*
Un temps pressenti non loin de la base aérienne, avant que l'armée ne mette son veto pour des questions de sécurité, le dossier continue de s'enliser.

M.-A. BONTINCK

Le droit contre la vague anti-burkini

■ Le Conseil d'État a suspendu hier l'arrêté anti-burkini de Villeneuve-Loubet ■ La plus haute juridiction administrative du pays a estimé que le risque de trouble à l'ordre public n'était pas établi ■ La droite et le FN réclament une loi

Le Conseil d'Etat a mis hier un coup d'arrêt aux interdictions du burkini mais sa décision ne devrait guère calmer le débat sur la place de l'islam en France, alors que la droite réclame déjà un durcissement de la loi.
Dans ce qui est peut-être sa décision la plus attendue des dernières années, jusque par les médias étrangers, la haute cour administrative a rappelé les maires au *«respect des libertés garanties par les lois»*.
Sur la trentaine d'arrêtés anti-burkini pris en France cet été, seul celui de Villeneuve-Loubet (Côte d'Azur) a été attaqué devant le Conseil d'Etat.
L'institution l'a sèchement suspendu hier et en a profité pour recadrer toutes les municipalités ayant interdit en France le port de ces tenues de bain islamiques très couvrantes, interdictions qui ont enflammé le débat à huit mois de la présidentielle et divisé jusqu'au sein du gouvernement.

> Je risquais d'avoir des morts

Le Conseil d'Etat a souligné qu'une restriction de l'accès aux plages ne pouvait être justifiée qu'en cas de *«risques avérés»* pour l'ordre public.
«En l'absence de tels risques, l'émotion et les inquiétudes résultant des attentats terroristes, et notamment celui commis à Nice le 14 juillet dernier, ne sauraient suffire à justifier légalement la mesure d'interdiction» décidée à Villeneuve-Loubet, a indiqué le Conseil d'Etat dans son ordonnance.
Comme la municipalité n'a pas apporté la preuve d'une menace pour l'ordre public, l'arrêté litigieux porte *«une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et de venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle»*, a asséné la juridiction.
«Il y a une atteinte disproportionnée à la liberté des religions et le maire n'avait pas le pouvoir de restreindre cette liberté», s'est félicité Me Patrice Spinosi, avocat de la Ligue des droits de l'homme (LDH), qui avait saisi le Conseil d'Etat.
Il espère désormais que la décision *«fasse jurisprudence»*, c'est-à-dire soit répercutée par toutes les juridictions locales. Dans un communiqué, la LDH a appelé tous les maires à abandonner d'eux-mêmes ces textes controversés.
Cela n'ira pas de soi: Ange-Pierre Vivoni, le maire socialiste de Sisco (Haute-Corse), a fait savoir hier qu'il maintenait son arrêté «anti-burkini», pris au lendemain d'une violente rixe dans sa commune à la mi-août.
«Mon arrêté n'était pas de la prévention, je l'ai pris pour la sécurité des biens et personnes de ma commune, je risquais d'avoir des morts !», a-t-il dit.
A gauche et dans la communauté musulmane, on voulait malgré tout croire à une accalmie dans le débat qui ne cesse de s'envenimer en France ces dernières semaines, sous l'œil souvent consterné de la presse internationale.
Le secrétaire général du Conseil français du culte musulman (CFCM), Abdallah Zekri, a salué une *«décision de bon sens»*, une *«victoire du droit, de la sagesse»*.
La grande mosquée de Lyon a appelé les musulmans à être *«fiers de la France»*.
Pour le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, *«il appartient désormais à chacun de rechercher dans la responsabilité l'apaisement, qui seul est de nature à éviter les troubles à l'ordre public et à conforter le vivre-ensemble»*.
Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, voulait, lui, croire que la *«sage décision»* de justice allait *«mettre un terme, espérons-le définitif, à une polémique qui n'a qu'un seul but : stigmatiser une partie de la population au prétexte de sa religion»*.

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) dirigé par Marwan Muhammad, s'est «réjoui que l'exercice des libertés individuelles soit à nouveau garanti pour tous». Photo AFP

Le débat loin d'être clos

Les premières réactions après la décision du Conseil d'Etat laissent prévoir que le débat est loin d'être clos.
Reprenant une volonté de Nicolas Sarkozy, le président par intérim du parti Les Républicains, Laurent Wauquiez, a réclamé une loi contre le burkini: *«Ce n'est pas à la politique de s'adapter au droit, c'est au droit d'être adapté aux objectifs politiques majeurs tels que la lutte contre le communautarisme»*.
La présidente du Front national, Marine Le Pen, a de son côté jugé *«regrettable»* la décision du Conseil d'Etat et appelé le *«législateur»* à *«prendre ses responsabilités»*.
La décision du Conseil d'Etat *«ne résout rien»*, a estimé la LDH elle-même. L'association a appelé à la vigilance: *«Ce qui est en jeu ici, c'est la division de la nation selon l'origine et la religion des hommes et des femmes»*.

Ejectée pour un paréo

Une baigneuse complexée par son corps a été contrainte en début de semaine de quitter une piscine à Vence, par les employés communaux chargés de la sécurité. En cause, le port d'un paréo en lycra par-dessus son bikini deux pièces. Selon *Nice Matin*, la baigneuse a assuré couvrir sa taille et son ventre en raison de complexes apparus après la mise au monde de ses trois enfants. Le maire a rappelé que le règlement intérieur exige que la tenue soit *«adéquate et décente»*. Mais le paréo en lycra ne figure pas dans la liste des vêtements interdits dans cette piscine...

Prix du lait: la première offre de Lactalis refusée

Après l'échec des discussions menées jeudi à Paris, les négociations entre les producteurs de lait et Lactalis ont repris hier à Laval. Les éleveurs jugent les 271 euros/1.000 litres insuffisants

Les négociations entre les organisations de producteurs de lait et Lactalis sur le prix du lait, qui ont échoué dans la nuit de jeudi à vendredi, ont repris hier à 18H00 à la préfecture à Laval.

Après l'échec des négociations entamées jeudi à la Maison du Lait à Paris, malgré 11 heures de discussions, une nouvelle rencontre était en cours à la préfecture de la Mayenne. L'objectif est de tenter de trouver une sortie du conflit sur le prix qui oppose le géant du lait aux producteurs français.

«Ce qu'on attend, c'est une issue favorable, un accord qui permettrait de mieux vivre cette situation de crise que nous subissons aujourd'hui et de mieux appréhender l'avenir», a déclaré avant d'entrer en négociation Sébastien Amand, vice-président de l'Organisation de producteurs Normandie Centre (OPNC).

«Il y a le souhait de tous les producteurs qu'elle (la négociation, ndlr) aboutisse», a-t-il dit, *«si on est là c'est qu'on a un espoir»*.

Cette réunion sera *«sur le même format que la réunion parisienne, mais sans le médiateur»* des relations commerciales agricoles, Francis Amand, qui était présent à Paris.

Le groupe Lactalis a annoncé hier matin une hausse du prix du lait de 15 euros au 1er septembre, soit environ 271 euros la tonne, malgré l'échec des négociations, un pas en avant jugé insuffisant par les organisations syndicales, qui poursuivent leur blocus à Laval.

Le porte-parole du groupe Lactalis, Michel Nalet, a souligné que la proposition de Lactalis avait pour objet de *«démontrer qu'on continue d'aller de l'avant et de négocier»*. *«Nous avons eu des interlocuteurs qui ne voulaient pas négocier hier (jeudi), j'espère qu'on va faire bouger les lignes»*, a-t-il ajouté.

La proposition a été froidement accueillie par les syndicats agricoles, qui bloquent depuis lundi soir l'usine de Lactalis près de Laval.

Hier midi, une quarantaine d'agriculteurs continuaient d'occuper le giratoire donnant accès à l'usine, rebaptisé le rond-point de la «honte du lait».

«Si on laisse l'accès à l'entreprise, elle a gagné à jamais» estimaient hier les éleveurs à Laval. Photo AFP

A l'issue des premières négociations, le médiateur avait précisé qu'il avait fait une *«proposition de la dernière chance à 280 euros les 1.000 litres»* pour les cinq derniers mois de 2016 par rapport à un prix actuel d'environ 257, ce qui portait l'augmentation à 23 euros, une offre qu'avait acceptée Lactalis mais refusée par les représentants des producteurs.

Éducation

Appel à la grève le 8 septembre

Le Snes-FSU (première organisation du secondaire), la CGT et FO, opposés à la réforme du collège, appellent à une grève dès le 8 septembre contre les conditions de la rentrée. Outre cette réforme, ils dénoncent «des effectifs surchargés» et l'application des nouveaux programmes scolaires pour toutes les années simultanément.

Face aux appels à «la résistance pédagogique» lancée par certaines organisations, Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, premier syndicat des chefs d'établissement, note que les enseignants sont «des fonctionnaires, qui ont un devoir de loyauté». D'autant que la réforme a été validée par les instances consultatives et le Conseil d'Etat.

Cette réforme permet aux collèges d'allouer de manière autonome 20% des horaires à du travail en petits groupes, de l'accompagnement personnalisé et des EPI (qui mêlent plusieurs disciplines).

La croissance fragilisée

La confirmation hier par l'Insee d'une croissance nulle au deuxième trimestre en France fragilise la prévision gouvernementale d'atteindre les 1,5% de hausse du PIB à la fin de l'année

Accident de parcours ou coup d'arrêt durable? La croissance économique a été nulle en France au deuxième trimestre, a confirmé hier l'Insee, rendant incertain l'objectif gouvernemental d'une hausse de 1,5% du PIB cette année, même si l'activité devrait retrouver de l'élan au second semestre.

Après un début d'année sur les chapeaux de roue, avec une croissance de 0,7% lors du premier trimestre, le produit intérieur brut (PIB) a stagné entre avril et juin (+0,0%), selon des chiffres de l'Insee publiés vendredi, qui confirment une première évaluation communiquée fin juillet.

A l'origine de ce résultat décevant: un ralentissement de la consommation des ménages, mais aussi une baisse des investissements et un recul de la production, affectée par les mouvements sociaux contre la loi travail, précise l'institut statistique.

> Les conditions ne me semblent pas réunies pour réenclencher la reprise française sur des rythmes qui permettraient d'atteindre 1,5%

Les dépenses des ménages ont ainsi stagné entre avril et juin. Illustration AFP

Moteur traditionnel de la croissance française, les dépenses des ménages ont ainsi stagné entre avril et juin (0,0%), avec une baisse dans les services (-0,1%), attribuée notamment à «un contrecoup après l'achat des billets de l'Euro 2016 de football au premier trimestre».

Les dépenses d'investissement se sont pour leur part repliées (-0,2%), alors qu'elles avaient augmenté de 1,3% au premier trimestre. La production, enfin, a reculé de 0,1%, après une hausse de 0,7% en début d'année, avec une chute notable dans le secteur des biens manufacturés (-0,9%).

De quoi menacer sérieusement la dynamique de reprise à l'œuvre dans l'économie française? Pas forcément, selon Denis Ferrand, directeur de l'institut COE-Rexecode, pour qui les mauvais chiffres du deuxième trimestre sont en grande partie liés à la forte croissance du début d'année.

«Le suspense entretenu sur la prolongation ou non du dispositif de suramortissement (mécanisme de déduction fiscale sur les investissements productifs, ndlr) a poussé beaucoup d'entreprises à anticiper leurs investissements. Du coup, il y a eu un contrecoup au deuxième trimestre», explique-t-il.

Pour le gouvernement, qui a fait de sa capacité à tenir ses engagements budgétaires un argument politique, ce coup d'arrêt est néanmoins problématique, alors que Bercy doit trouver des marges de manœuvre pour bâtir son budget 2017, qui prévoit de nouvelles baisses d'impôts pour les ménages.

Plusieurs signes, de fait, laissent entrevoir une embellie pour le second semestre. L'activité du secteur privé en France a ainsi enregistré en août sa plus forte progression depuis 10 mois, selon l'indice PMI Markit publié mardi. Le moral des ménages s'est pour sa part légèrement redressé, après deux mois de repli.

Autres éléments positifs: les mises en chantiers de logements neufs ont augmenté de 4,7% entre mai et juillet. Quant au climat des affaires, il est resté quasi stable en août, mais à un niveau légèrement supérieur à sa moyenne de long terme, après une amélioration sensible en juillet.

Mais cet élan reste limité: *«les conditions ne me semblent pas réunies pour réenclencher la reprise française sur des rythmes trimestriels qui permettraient d'atteindre 1,5%»*, estime-t-elle.

ÉCONOMIE

Créations d'entreprises: les auto-entrepreneurs en recul

Le recul des créations d'entreprises en juillet est essentiellement dû à la baisse du nombre d'auto-entrepreneurs, les naissances d'entreprises classiques étant, elles, en augmentation. Parmi les métiers les plus touchés figurent le transport, l'entreposage et les activités financières et d'assurance. Cela dit, les créations d'entreprises demeurent en nette augmentation sur les trois derniers mois par rapport à la même période un an plus tôt. Et ce, quel que soit le domaine d'activité, ce qui est plutôt encourageant.